

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent d'agent de maitrise principal dans les effectifs du SMICTOM à compter du 15 juillet 2023.

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent d'agent de maitrise dans les effectifs du SMICTOM à compter du 15 juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 21 MARS 2023
Date de mise en ligne le : 21 MARS 2023



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.